



Club Francophone  
du Management  
des Risques  
et des Assurances

# Charte du Club Francophone du Management des risques et des assurances

Entre

**CLUB FRANCOPHONE DU MANAGEMENT DES RISQUES ET ASSURANCES**

Représenté par .....

Ci-après dénommé « Le Club FrancoRisk »

D'une part,

Et

**« Dénomination de l'association », association nationale du « + pays »**

Représentée par .....

Ci-après dénommée « le Signataire de la Charte »

D'autre part

## **PREAMBULE**

Le **Club Francophone du Management des Risques et des Assurances (Club Francorisk)** est une association à but non lucratif, créée le 6 novembre 2015 à l'initiative de l'AMRAE dans le but de promouvoir la gestion des risques et des Assurances dans l'univers francophone.

Le Club a notamment pour objectif de favoriser la création d'associations nationales de Risk Managers dans l'univers francophone, de leur apporter son appui pour la promotion de la bonne gestion des risques en entreprise, de les aider dans leurs activités et de développer entre les associations nationales des relations de partage et d'échange.

Chaque association nationale de Risk Managers est membre actif du Club et leurs relations sont régies par les dispositions des statuts du Club.

**CLUB FRANCOPHONE POUR LE MANAGEMENT DES RISQUES ET ASSURANCES**

Association déclarée sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 - – SIRET 852 884 071 00014

Siège social : 80, boulevard Haussmann 75008 PARIS

[www.clubfrancorisk.com](http://www.clubfrancorisk.com)



Au-delà et en complément des statuts, en raison de leur vocation à favoriser le développement du Risk management dans leur pays, les associations nationales œuvrent au maintien d'un lien privilégié entre elles et le Club sous la forme d'une charte régissant leurs relations entre elles et le Club.

## **DANS CES CONDITIONS ET EN VERTU DE CE QUI PRECEDE,**

### **Article 1 - Déclaration de l'association nationale :**

L'association....., déclare vouloir adhérer au Club conformément aux dispositions des statuts. Une demande d'adhésion et une copie des statuts sont annexées à la présente.

Le nom, l'objet et les statuts de l'association nationale sont conformes et ou compatibles aux dispositions figurant sur le Kit de création d'une association (figurant en annexe).

En vertu des dispositions de l'article 5.2 des statuts, l'adhésion de l'association nationale en qualité de membre actif a été agréée par le conseil d'administration du Club. L'association s'engage en conséquence au versement d'une cotisation annuelle.

### **Article 2 -Déclaration d'adhésion :**

L'association....., déclare adhérer à la charte et s'engage à participer dans les conditions qui figurent aux articles suivants.

### **Article 3 – Engagements réciproques :**

#### **Le Club s'engage à**

- ✓ Participation à la convention annuelle du Club
- Inviter les associations nationales à participer à la convention annuelle du Club et à cette occasion réserver à chaque association nationale, un temps de parole à la tribune pour exposer la vie et les perspectives de son association.
- Organiser un espace d'échanges entre les membres du réseau des associations nationales et les partenaires du Club lors de la convention.
- Faire bénéficier aux représentants de chaque association nationale, d'une inscription aux rencontres de l'AMRAE (selon les conditions fixées par l'AMRAE ; soit en 2023, deux (2) participants par association).



✓ Référent pays

- Désigner un référent pays au sein du Club chargé d'assurer en liaison avec la Déléguée Générale du Club un contact régulier avec l'association nationale et lui apporter les informations dont elle souhaite disposer notamment à partir des bases de données de l'AMRAE.
- Le référent pays facilite la liaison entre le Club, les autres associations de RM locales et l'AMRAE. L'association nationale ne communiquant pas directement avec l'AMRAE mais avec le Club qui est son interlocuteur.
- Le référent pays apporte aide et assistance aux associations locales pour l'organisation de leurs activités notamment en favorisant la participation d'intervenants partenaires du Club ou autres.

✓ Evènements du Club

- Lorsqu'il le juge utile, Le Club proposera aux associations locales de participer aux évènements qu'il organise sous forme de webinaires, d'ateliers ou de conférences.

✓ Communication

- Le Club s'engage à communiquer sur les activités et évènements de l'association nationale et à lui faire bénéficier de son réseau.
- Le club informe ses partenaires qui peuvent souhaiter soutenir l'association nationale ponctuellement pour l'activité ou l'évènement programmé ;

✓ Formation

- Le Club s'engage à proposer à l'association nationale, dans la mesure du possible, des moyens humains et matériels pour soutenir ou organiser en commun, nationalement ou régionalement des sessions de formation en rapport avec la gestion des risques en entreprises.

✓ Conseil

- Le Club s'engage à proposer à l'association nationale de participer à des missions de conseil qui pourraient lui être demandées dans des conditions à définir au cas par cas ;

### **L'association nationale s'engage à**

✓ Référent association

- L'association nationale s'engage à désigner un référent et à s'assurer d'une liaison régulière avec le référent pays du Club et la Déléguée générale du Club.

✓ Réunions du bureau de l'association nationale

- L'association nationale s'engage à tenir au moins 3 réunions par an et à inviter le référent pays à participer en Visio dans la mesure du possible. Un procès-verbal devra être établi et communiqué au Club.



Club Francophone  
du Management  
des Risques  
et des Assurances

✓ Événements de l'association national

- L'association nationale s'engage à organiser en fonction de ses moyens, un évènement au moins une fois par an sous forme de conférence ou atelier. Elle en informera suffisamment à l'avance le Club pour éventuellement bénéficier d'un soutien du Club et ou d'un de ses partenaires. La participation et le soutien du Club et ou de ses partenaires devra être affichée dans les supports / outils de communication sur l'évènement.

Fait à ....., le \_\_\_\_\_

En deux exemplaires

L'association \_\_\_\_\_

M / Mme \_\_\_\_\_

Signature

L'Association Club FrancoRisk  
M. Gilbert CANAMERAS, Président

Signature